

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 20 mai 2014.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 20 mai 2014 à 14 h 00, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Hugues Tremblay	Tadoussac
M ^{me}	Marjolaine Gagnon	Sacré-Cœur
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer
M.	Richard Foster	Forestville
M.	Jean-Roch Barbeau	Colombier

Assistent également à cette séance :

M.	Kévin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général adjoint
M ^{me}	Claudine Dufour	Ajointe administrative
M ^{me}	Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M.	François Gosselin	Directeur général et secrétaire-trésorier
M ^{me}	Julie Hamelin	Directrice du Service de la gestion des matières résiduelles
M.	Félix Primeau-Bureau	Agent d'information et de sensibilisation GMR
M ^{me}	Lucie Roy	Agente rurale, CLD La Haute-Côte-Nord

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2014-05-094

Adoption de l'ordre du jour

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2014;
4. Messages et activités du préfet;
5. Aménagement du territoire :
 - 5.1. Convention de gestion territoriale – renouvellement;
 - 5.2. Approbation du règlement n° 14-442 de la municipalité des Escoumins;
 - 5.3. Approbation du règlement n° 509 de la municipalité de Sacré-Cœur;

- 5.4. Programme de développement régional et forestier – acceptation de projets;
- 5.5. Installation d'un système de capture à la passe migratoire du Grand Sault – rivière Escoumins;
- 5.6. Règlement de contrôle intérimaire n° 117-2011 – avis de motion;
- 6. Développement culturel :
 - 6.1. Recommandations de la CAC – acceptation de projets;
 - 6.2. Programme SARP – autorisation au directeur général d'accorder les subventions;
- 7. Gestion des matières résiduelles :
 - 7.1. Partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques – entente avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE);
 - 7.2. Gestion des écocentres :
 - 7.2.1. Conteneurs transrouliers pour le réseau des écocentres – octroi du contrat;
 - 7.2.2. Utilisation d'une balance à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer – contrat avec Récupération Brisson inc.;
- 8. Formation du comité pour la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- 9. Développement pétrolier et gazier dans l'est du Québec (Cacouna);
- 10. Pacte rural 2007-2014 :
 - 10.1. Adoption du Rapport d'évaluation 2007-2014;
 - 10.2. Adoption de la liste des engagements financiers;
 - 10.3. Adoption du rapport annuel d'activité 2013;
- 11. Ressources humaines :
 - 11.1. Mouvement de personnel – nomination au poste de chargé de projet en gestion des matières résiduelles;
 - 11.2. Recrutement de personnel :
 - 11.2.1. Responsable des écocentres – mandat;
 - 11.2.2. Valoriste et Agent d'information et de sensibilisation – recommandation du Comité de sélection;
- 12. Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de Sécurité publique du 14 mai 2014;
- 13. Représentation au sein de différents comités et/ou organismes :
 - 13.1. CLD – représentant du collège « Municipal » au conseil d'administration;
- 14. Correspondance;
- 15. Gestion financière :
 - 15.1. Dépôt des états financiers comparatifs de la MRC et du TNO au 30 avril 2014;
 - 15.2. Dépôt du rapport des déboursés;
 - 15.3. Demandes d'aide financière :
 - 15.3.1. Fondation de la Commission scolaire de l'Estuaire – Tournoi de golf Serge A.-Bouchard;
 - 15.3.2. CHME FM – Tournoi de golf;
- 16. Affaires nouvelles;
 - 16.1. Société historique de la Côte-Nord;
- 17. Période de questions;
- 18. Fermeture de la séance.

QUE le point « 16. Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2014-05-095

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2014

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2014 tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

(réf. : 4.0)

M^{me} Anctil informe les membres du Conseil des rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines dont, entre autres :

- Les recommandations de la Table régionale sur la main-d'œuvre ont été déposées dans les délais au ministre du Travail, M. Sam Hamad, par le député de René-Lévesque, M. Marjolain Dufour. On s'attend à des rencontres et des engagements précis du gouvernement à court terme.
- Participation à la soirée d'ouverture du Festi-Livre Desjardins Haute-Côte-Nord, où on a procédé au lancement de deux livres d'auteurs locaux.
- Ayant assisté au Gala méritas du Centre d'études collégiales de Forestville, elle souligne l'importance de la scolarisation et la chance de pouvoir compter sur une telle institution d'enseignement en Haute-Côte-Nord.
- Sur le thème « Comme s'assurer de la main d'œuvre durant les prochains mois? », elle s'est rendue à Tadoussac pour une rencontre d'Action-chômage Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2014-05-096

Renouvellement de la Convention de gestion territoriale

ATTENDU QUE le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et la MRC de La Haute-Côte-Nord ont conclu une convention de gestion territoriale le 22 mars 2011 qui a pris fin le 31 mars 2013;

ATTENDU QUE le 4 novembre 2009, le gouvernement a approuvé, par le décret 1163-2009, le Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des municipalités régionales de comté et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une municipalité régionale de comté;

ATTENDU QUE pour être admissible au programme, une MRC doit adopter une résolution indiquant son adhésion au programme et l'acceptation des modalités prévues;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adhère au Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des municipalités régionales de comté et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une municipalité régionale de comté et accepte tous les termes, engagements, obligations, conditions et modalités qui y sont prévues;

QU'il accepte les termes, engagements, obligations, conditions et modalités qui sont prévus à la convention de gestion territoriale;

QU'il autorise la préfet, M^{me} Micheline Anctil, à signer, pour et en son nom, la convention de gestion territoriale, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la convention, comme susdit.

RÉSOLUTION 2014-05-097

***Modification à la réglementation d'urbanisme
de la municipalité des Escoumins – certificat de conformité***

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a adopté le règlement n° 14-442 aux fins de modifier son règlement de zonage n° 240 ainsi que ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ceux-ci sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuve le règlement n° 14-442 tel qu'adopté par le Conseil de la municipalité des Escoumins lors d'une séance en ajournement tenue le 28 avril 2014;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 2014-05-098

***Modification à la réglementation d'urbanisme
de la municipalité de Sacré-Cœur – certificat de conformité***

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur a adopté le règlement n° 509 aux fins de modifier son règlement de zonage n° 210 ainsi que ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ceux-ci sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuve le règlement n° 509 tel qu'adopté par le Conseil de la municipalité de Sacré-Cœur lors d'une séance ordinaire tenue le 12 mai 2014;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 2014-05-099

PDRF – acceptation des projets pour la saison 2014-2015

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles (MRN) a signé avec la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord (CRÉCN) une entente concernant la délégation de gestion du Programme de développement régional et forestier (PDRF) pour la saison 2013-2014 et que cette entente permet à la CRÉCN de s'associer aux MRC dans la gestion du programme;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a signé une entente de collaboration avec la CRÉCN pour la gestion du PDRF pour la saison 2013-2014;

ATTENDU QUE le Conseil, conformément aux dispositions de l'article 5.1 de l'entente de collaboration 2013-2014, a mandaté le Comité multiressource de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour agir à titre de Comité de sélection dans le cadre de l'application du PDRF (résolution n° 2013-10-197);

ATTENDU QUE les mandats du Comité de sélection consistaient à procéder à l'analyse des projets reçus suite à un appel de candidatures, à les prioriser et établir le montant de l'aide financière qui leur sera octroyée selon l'enveloppe réservée à la MRC;

ATTENDU QUE les recommandations du Comité de sélection doivent être entérinées par le Conseil de la MRC;

ATTENDU QUE le 13 mai dernier, le Comité multiressource a analysé les 21 projets reçus, dont le montant demandé s'élevait à plus de 766 999,00 \$, et qu'il a établi le montant d'aide financière des projets qu'il a priorisés;

ATTENDU QUE le budget pour la saison 2013-2014 est de 237 457,00 \$, duquel la MRC se réserve une somme équivalente à 6,5 % pour la gestion du programme et la vérification des travaux, et ce, conformément aux dispositions du protocole d'entente intervenu avec la CRÉCN;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, M Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine la priorisation effectuée par le Comité multiressource dans le cadre du Programme de développement régional et forestier pour la saison 2014-2015, laquelle se définit comme suit :

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER –
ANNÉE 2014-2015**

N° Projet	Organisme	Titre du projet	Aide financière demandée	Aide accordée	Municipalité
2	Société des ressources de Forestville	Réfection du chemin du Premier lac Colombier	31 950,00 \$	31 000,00 \$	Colombier
4	CGRSE	Restauration de la route Forestière et de la bande riveraine	44 658,00 \$	42 000,00 \$	Escoumins
7	ZEC Forestville	Réfection du chemin d'accès multiressource du secteur de la Brune sur le territoire de la ZEC Forestville	42 884,00 \$	42 000,00 \$	TNO
9	ZEC Chauvin	Réparation du chemin C914 et chemin du lac Onésime	18 525,51 \$	7 600,00 \$	Sacré-Cœur
10	Association chasse et pêche Nordique inc.	Réfection du chemin C-907 entre les kilomètres 30 et 37 phase I	21 066,40 \$	20 000,00 \$	TNO
14	Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	Réfection du chemin Association Portneuf	58 681,00 \$	25 000,00 \$	TNO
17	ZEC de Labrieville	Lac du Détour	14 359,35 \$	12 000,00 \$	TNO
20	Association chasse et pêche du Canton Iberville inc.	Réfection des chemins prioritaires	122 667,75 \$	19 000,00 \$	TNO
21	MRC La Haute-Côte-Nord	Travaux sylvicoles avec mesures atténuation faunique	25 000,00 \$	23 422,00 \$	Forestville, Portneuf et Escoumins
22	MRC La Haute-Côte-Nord	Gestion et vérification des travaux	15 435,00 \$	15 435,00 \$	
Budget :	199 000,00 \$	Total :	395 227,01 \$	237 457,00 \$	

QUE le Conseil autorise la préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs aux ententes de financement, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celles-ci ou une de leurs modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée aux ententes, comme susdit.

***Installation d'un système de capture à la passe migratoire
du Grand Sault de la rivière Escoumins – autorisation de travaux***

CONSIDÉRANT l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales qui donne le pouvoir à la MRC de réaliser ou d'autoriser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une demande de la Corporation de gestion de la rivière à saumons des Escoumins (CGRSE) afin de procéder à l'installation d'un système de capture à la passe migratoire du Grand Sault de la rivière des Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE la CGRSE devra entreprendre des démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation environnemental;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un système de capture permettra le contrôle des espèces indésirables et envahissantes, préservant ainsi l'habitat du saumon;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC autorise les travaux tel que présentés dans la demande de la CGRSE et qu'il statue et décrète par la présente résolution ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : OBJET

La présente résolution vise à permettre l'installation d'un système de capture à la passe migratoire du Grand Sault de la rivière des Escoumins.

ARTICLE 3 : SITUATION DES TRAVAUX

Les travaux sont effectués en amont de la passe migratoire actuelle du Grand Sault située à environ sept (7) km de l'embouchure de la rivière des Escoumins.

ARTICLE 4 : EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les travaux seront exécutés en suivant les indications des documents qui seront produits par l'organisme ou l'entreprise mandatée (à déterminer) et conformément aux directives qui pourraient être données durant les travaux. Les travaux devront également respecter les conditions du certificat d'autorisation environnemental.

Les présents travaux décrétés sont des travaux d'aménagement. L'installation d'un système de capture permettra la ségrégation des espèces, un meilleur décompte et le mesurage des saumons en montaison. Ces nouvelles connaissances assureront une meilleure gestion et conservation de la ressource.

La CGRSE devra mandater une ressource habilitée pour surveiller l'application des mesures environnementales et le respect des travaux.

ARTICLE 5 : RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX

Le coût des travaux sera entièrement assumé par la CGRSE.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Hugues Tremblay, conseiller de comté, donne avis par les présentes qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce Conseil un règlement portant sur la modification du règlement de contrôle intérimaire n° 117-2011 (remplacement) visant à favoriser la cohabitation des usages en zone agricole, sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Donné aux Escoumins, le 20 mai 2014.

Hugues Tremblay
Conseiller de comté

RÉSOLUTION 2014-05-101

Entente de développement culturel – recommandations de la CAC – acceptation de projets

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel pour la période 2009-2012;

CONSIDÉRANT QUE les axes de développement de la Politique culturelle de la MRC de La Haute-Côte-Nord consistent à « Renforcer l'identité culturelle », « Favoriser l'accès à la culture » et « Soutenir la création et les arts »;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2009-2012 prévoit la poursuite du Programme de soutien culturel, du Programme de soutien à la diffusion culturelle, du Programme de collection privée des bibliothèques, du Programme de soutien en patrimoine et du Programme d'heures de consultation SARP;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants correspondent à la vision régionale du développement culturel contenue dans la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par la Commission des Arts et de la Culture et qu'ils répondent aux exigences de l'Entente de développement culturel;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandations de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer aux projets suivants :

N° projet	Programme	Organisme	Titre du Projet	Montant
2014-P-03	Soutien culturel	Chœur Valenti	35 ^e anniversaire	2 200 \$
2014-S-03	Consultation SARP	Dossier 2014-S-03		700 \$
2014-S-04	Consultation SARP	Dossier 2014-S-04		700 \$
2014-S-05	Consultation SARP	Dossier 2014-S-05		700 \$
2014-S-06	Consultation SARP	Dossier 2014-S-06		700 \$

QUE le Conseil autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2014-05-102

***Entente de développement culturel – Programme SARP –
autorisation au directeur général de la MRC
d'accorder les subventions***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel pour la période 2009-2012;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2009-2012 prévoit la poursuite de plusieurs programmes dont, notamment, le Programme d'heures de consultation SARP;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe ainsi que les normes du programme sont définis;

CONSIDÉRANT QUE le montant des subventions accordées est fixe;

CONSIDÉRANT QUE les délais entre la réception d'une demande, l'acceptation de celle-ci par le Conseil de la MRC, l'envoi des contrats, l'autorisation à l'organisme SARP d'ouvrir le ou les dossiers de même que le temps alloué à la réalisation de la consultation s'avèrent problématiques dans plusieurs situations;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à accepter les demandes de subvention qui répondent aux normes préétablies du Programme de SARP, et ce sans attendre la tenue d'un Conseil;

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce programme.

RÉSOLUTION 2014-05-103

***Partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des
produits électroniques – entente avec l'Association pour le
recyclage des produits électroniques (ARPE-QUÉBEC)***

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (aussi dénommée « responsabilité élargie des producteurs ») en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement exige des entreprises visées qu'elles doivent, au moyen d'un programme de récupération et de valorisation, établir notamment des points de collecte pour les produits visés ou offrir, le cas échéant, un service de collecte;

CONSIDÉRANT QUE l'ARPE-QUÉBEC est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour gérer le Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques (ordinateurs, écrans, téléviseurs, imprimantes, numériseurs, photocopieurs, systèmes audio/vidéo, etc.);

CONSIDÉRANT QUE l'ARPE-QUÉBEC est tenue de suivre les normes de qualité établies par le Bureau de la qualification des recycleurs («BQR») en ce qui concerne les sites de collecte et les entreprises de transformation (recycleurs);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord offre déjà à l'ensemble de ses citoyens un service de récupération des produits électroniques, et ce depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la MRC d'accepter, à la demande de l'ARPE-QUÉBEC, de lui fournir des services de type « point de dépôt » pour la récupération des produits électroniques;

CONSIDÉRANT QUE l'ARPE-QUÉBEC a déposé une proposition d'entente fixant les modalités et conditions relatives à ces services concernant, entre autres, le nombre et l'horaire des dépôts, le tri des produits électroniques, le chargement, l'entreposage, ainsi que la compensation versée à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a fait l'objet de négociation entre les deux parties et que la dernière version de l'entente proposée (version 1.15) est à la satisfaction de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à signer, pour et en son nom, l'Entente de partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques (version 1.15) à intervenir avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-QUÉBEC).

RÉSOLUTION 2014-05-104

Conteneurs transrouliers pour le réseau des écocentres – octroi du contrat

CONSIDÉRANT QUE la MRC utilise entre cinq et sept conteneurs transrouliers (« roll-off ») pour l'entreposage et le transport de matériaux de construction, rénovation et démolition récupérés par le biais de son réseau d'écocentres, principalement ceux de Sacré-Cœur et des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC loue présentement ces conteneurs à une entreprise privée et que le présent contrat prévoit la possibilité que la MRC acquiert ses propres conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse effectuée à l'interne démontre que l'achat d'un conteneur transroulier, inclut les frais d'entretien annuels, s'avère rentable après cinq années d'opération, comparativement à la location;

CONSIDÉRANT QU'un conteneur transroulier a une durée de vie de 10 ans sans réparation majeure;

CONSIDÉRANT QU'un conteneur transroulier pourrait être utilisé pour d'autres projets, comme pour le nettoyage de dépotoirs clandestins;

CONSIDÉRANT l'appel de propositions lancé par la MRC auprès de cinq entreprises pour l'achat de deux conteneurs transrouliers d'une capacité de 40 v³ pour le réseau des écocentres :

ENTREPRISES INVITÉES À DÉPOSER UNE PROPOSITION	TOTAL Achat de deux conteneurs transrouliers (incluant le transport et les taxes nettes)
Les entreprises R.D. Allard inc. 180, route 122, Saint-Germain (Québec) J0C 1K0	11 719,46 \$
Chagnon (Durabac) 22, chemin Milton, Granby (Québec) J2J 0P2	12 679,83 \$
Soudure JM Chantal inc. 1000, rue Industrielle, Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0	12 564,71 \$
Laurin inc. 487, rue Principale, Laval (Québec) H7X 1C4	13 679,61 \$
Fabrication Dalji inc. 102, du Menuisier, Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0	12 186,16 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Terrassement et Pavage S.L., qui détient actuellement le contrat de fourniture et de transport des conteneurs transrouliers pour les écocentres de la MRC, recommande les conteneurs de Fabrication Dalji inc. pour plusieurs raisons, dont les renforts en métal, la solidité des crochets pour la porte ainsi que les rouleaux (« bearings heavy duty »);

CONSIDÉRANT QUE le fabricant ayant proposé la soumission la plus basse, soit Les entreprises R.D. Allard inc., n'est pas en mesure d'assurer la même efficacité au niveau des rouleaux et des pentures des portes comme les conteneurs de Fabrication Dalji inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la proposition de l'entreprise Fabrication Dalji inc. de St-Isidore pour la fourniture de deux conteneurs transrouliers de 40 v³ pour le réseau des écocentres selon les termes prévus à l'appel de propositions;

QU'il autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette acquisition, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'acquisition, comme susdit

RÉSOLUTION 2014-05-105

Utilisation d'une balance à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer – contrat avec Récupération Brisson inc.

ATTENDU QUE Récupération Brisson inc. a obtenu le contrat pour l'exploitation du centre de transbordement et de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, ayant débuté le 1^{er} mai 2013 et été prolongé jusqu'au 30 juin 2015;

ATTENDU QUE la MRC a conclu une entente avec Récupération Brisson pour la période du 1^{er} avril 2013 au 30 juin 2014 pour l'utilisation du service d'une balance à camion, située sur les terrains de l'entreprise, voisine de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

ATTENDU QUE cette entente inclut l'opération de la balance, c'est-à-dire la pesée (entrée et sortie) de chacun des chargements demandés par la MRC (ex. : camions de collecte de matières recyclables, conteneurs transrouliers en provenance des écocentres satellites, etc.), l'entretien et la calibration de la balance, ainsi que les bons de pesée, pour un montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables, pour un nombre prévu de 800 pesées;

ATTENDU QUE ce service est toujours nécessaire pour obtenir des statistiques fiables sur le réseau d'écocentres de la MRC, pour valider les pesées et factures de divers transporteurs, pour assurer l'accès aux usagers commerciaux à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et appliquer la nouvelle tarification qui en découle;

ATTENDU QUE ce nouveau service pour les usagers commerciaux entraînera une hausse du nombre de pesées à effectuer, et qu'environ 1000 pesées sont prévues pour la prochaine année;

ATTENDU QUE Récupération Brisson inc. a déposé une proposition à la MRC pour assurer le service d'opération de la balance pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, pour un montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables, pour un nombre prévu de 1000 pesées;

ATTENDU QUE cette proposition est avantageuse pour la MRC et que cette dernière est très satisfaite de l'entente actuelle de service avec Récupération Brisson inc. pour l'opération de la balance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie à Récupération Brisson inc. un contrat pour l'opération d'une balance à camion, incluant la pesée (entrée et sortie) de chacun des chargements demandés par la MRC (ex. : camions de collecte de matières recyclables, conteneurs transrouliers en provenance des écocentres satellites, matières valorisées sur place, etc.), l'entretien et la calibration de la balance, ainsi que les bons de pesée, pour un montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables, pour un nombre prévu de 1000 pesées;

QUE cette entente entre en vigueur le 1^{er} juillet 2014 pour se terminer le 30 juin 2015 et qu'elle puisse être prolongée selon les mêmes clauses et conditions, en faisant les adaptations requises pour tenir compte de la durée de prolongation, soit pour une période de six (6) mois, soit pour une période d'un (1) an, sur demande de la MRC et après entente avec l'entrepreneur, au moyen d'un avis écrit donné à Récupération Brisson au moins trente (30) jours avant son échéance;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et la préfet à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2014-05-106

Formation du Comité de révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil désigne les personnes suivantes pour composer le Comité de travail responsable de la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie :

- M^{mes} Micheline Anctil, préfet, MRC La Haute-Côte-Nord;
Marjolaine Gagnon, mairesse, municipalité de Sacré-Cœur;
Marie-Claude Guérin, directrice générale, municipalité de Tadoussac;
- MM. Jean-Rock Barbeau, maire, municipalité de Colombier;
Kévin Bédard, directeur du Service de l'aménagement du territoire, MRC La Haute-Côte-Nord;
Daniel Brochu, directeur général, Ville de Forestville;
Pascal Gaudreault, directeur incendie, municipalité des Bergeronnes;
Marco Gauthier, directeur incendie, Ville de Forestville;
Éric Gagné, directeur incendie, municipalité de Tadoussac;
Yves Gauthier, directeur incendie, municipalité de Sacré-Cœur;
François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2014-05-107

Développement pétrolier et gazier dans l'Est-du-Québec (Cacouna) – Pêches et Océans Canada

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac a signifié à la MRC sa profonde inquiétude par rapport au projet de la compagnie TransCanada visant

l'implantation d'un port de pétrole lourd sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, en amont du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la réalisation d'un tel projet risque de mettre en péril non seulement certaines espèces marines, mais aussi l'ensemble de l'industrie de la pêche et du tourisme ainsi que tous les emplois qui y sont rattachés;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande à Pêches et Océans Canada de consulter les principaux intervenants, tant sur la rive sud que sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, quant au projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada;

QUE copie de la présente résolution soit transmise, pour appui, à :

- M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque;
- M. Martin Dufour, chef, Conseil de la Première nation des Innus Essipit;
- M. Daniel Langlois, codirecteur, Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent – Parcs Canada;
- M. Robert Michaud, directeur scientifique, GREMM;
- M. Jonathan Tremblay, député de Montmorency–Charlevoix–Haute-Côte-Nord;
- Toutes les municipalités de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2014-05-108

Pacte rural 2014-2019 – adoption de la liste des engagements financiers et du rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014

CONSIDÉRANT la signature, le 14 mars 2014, du Pacte rural 2014-2019, dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité, entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 4.1 A, la MRC doit déposer la liste des engagements financiers qu'elle a consentis dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, dans les 60 jours suivant la fin de celui-ci, ainsi qu'un rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014 selon les attentes fournies par le ministre. »;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le Rapport d'évaluation ainsi que la liste des engagements financiers du Pacte rural 2007-2014 en date du 20 mai 2014.

RÉSOLUTION 2014-05-109

Pacte rural 2007-2014 – adoption du rapport annuel d'activité 2013

CONSIDÉRANT la signature, le 28 mars 2007, du Pacte rural 2007-2014, dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité, entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, à chaque année, compléter un rapport d'activité afin, d'une part, de répondre aux exigences du Pacte rural et, d'autre part, pour que lui soit versée une autre tranche de l'enveloppe financière;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le rapport d'activité établi dans le cadre du Pacte rural couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

RÉSOLUTION 2014-05-110

Mouvement de personnel – nomination au poste de chargé de projet en gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE la personne occupant le poste de chargé de projet en gestion des matières résiduelles a informé le directeur général qu'il quittait son emploi le 8 mai 2014;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, il a été procédé à l'affichage interne pendant sept (7) jours ouvrables;

ATTENDU QU'une personne membre du personnel de la MRC a déposé sa candidature;

ATTENDU QU'après analyse de la candidature par le directeur général, cette personne satisfait aux exigences normales du poste à combler;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accorde à M. Nicolas Proulx le poste de chargé de projet en gestion des matières résiduelles;

QUE cette nomination soit effective en date du 12 mai 2014.

RÉSOLUTION 2014-05-111

Recrutement de personnel – responsable des écocentres de la MRC – mandat

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de responsable des écocentres a été nommée au poste de chargé de projet en gestion des matières résiduelles et qu'il y a lieu de combler son poste;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à la publication d'un concours d'emploi afin de combler le poste et que son affichage prend fin le 26 mai 2014;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil mandate le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de combler ce poste et accepte d'assumer tous les frais liés à ce mandat.

RÉSOLUTION 2014-05-112

Recrutement de personnel – valoriste et agent d'information et de sensibilisation – recommandation du Comité de sélection

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'activités d'information et de sensibilisation est essentielle à l'atteinte des objectifs de récupération fixés au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC ainsi que dans le plan d'action pour une gestion responsable des matières résiduelles sur le TNO Lac-au-Brochet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite soutenir le responsable des écocentres dans la bonification des services offerts à l'ensemble des usagers (les résidents, les commerces, institutions et industries), ainsi que dans l'optimisation de la qualité et de la quantité des matériaux récupérés par le biais du réseau des écocentres;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces deux mandats se traduit ultimement par la diminution des quantités de matières enfouies en Haute-Côte-Nord, ce qui peut représenter des économies considérables;

CONSIDÉRANT QU'il était prévu au budget 2014 du Service de la gestion des matières résiduelles, d'embaucher deux ressources afin de réaliser ces mandats;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte d'embaucher, sur recommandation du Comité de sélection, M. Mario Boulanger au poste de valoriste et M. Félix Primeau-Bureau au poste d'agent d'information et de sensibilisation;

QUE les conditions d'embauche de ces deux personnes soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC.

Dépôt du compte rendu du Comité de Sécurité publique

(réf. : 12.0)

Le directeur général dépose le compte rendu de la rencontre du Comité de Sécurité publique du 14 mai 2014.

RÉSOLUTION 2014-05-113

CLD La Haute-Côte-Nord – représentants du collège « municipal »

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement de La Haute-Côte-Nord est administré par un conseil d'administration composé de personnes provenant de collèges électoraux;

CONSIDÉRANT QUE le secteur municipal constitue un collège électoral et qu'il détient désormais, suite aux modifications apportées aux règlements généraux lors de l'Assemblée générale annuelle du 28 avril dernier, deux sièges au conseil d'administration au lieu de quatre;

CONSIDÉRANT QUE le préfet de la MRC est désigné d'office pour occuper l'un de ces sièges;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil désigne M. André Desrosiers, maire de la municipalité des Escoumins, à titre de représentant de la MRC La Haute-Côte-Nord au conseil d'administration du Centre local de développement de La Haute-Côte-Nord pour les deux (2) prochaines années.

CORRESPONDANCE

INFORMATION GÉNÉRALE ET INVITATIONS

1. MRC Manicouagan et MRC de Minganie

Copie conforme de résolutions appuyant la MRC de La Haute-Côte-Nord dans ses démarches auprès de la CRÉ Côte-Nord relativement à la Filière de la fibre boréale de la Côte-Nord (FIBO) (résolution 2014-03-050).

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

2. M. Michel Bérubé, directeur, Ministère des Transports du Québec – Direction de la Côte-Nord

Il donne suite à la résolution 2014-01-012 (Bruit causé par le transport lourd dans les municipalités).

DEMANDES D'APPUI

3. MRC Matawinie

Demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour que l'adoption de l'article 304.1.1 du projet de loi 70 (Loi modifiant la Loi sur les mines) entre en vigueur le plus rapidement possible.

4. CJE de La Haute-Côte-Nord – Comité des nouveaux arrivants

Il demande l'appui de la MRC afin de demander à chaque municipalité d'acheminer des requêtes à la plateforme Web Kijiji dans le but de créer un mouvement commun pour l'ajout d'un onglet Haute-Côte-Nord sur leur site. Il demande également à ce qu'un onglet « Nouveaux arrivants » soit créé sur le site Web de la MRC.

5. Municipalité de Longue-Rive

Elle sollicite l'appui de la MRC dans le dossier de l'aménagement d'épis Maltais Savard dans le secteur de la Pointe-à-Boisvert.

6. Municipalité de Longue-Rive

Elle demande à la MRC d'appuyer leur municipalité et d'identifier le site de la Plage de la Pointe-à-Boisvert dans le cadre de l'expérimentation du projet pilote Rolodune.

RÉSOLUTION 2014-05-114

Adoption de l'article 304.1.1 du projet de Loi 70 – appui à la MRC de Matawinie

CONSIDÉRANT la résolution n° CM-126-2014 de la MRC de Matawinie concernant l'adoption de l'article 304.1.1 du Projet de loi no 70 (Loi modifiant la Loi sur les mines);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Matawinie et demande au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles d'insister pour que l'adoption de l'article 304.1.1 du projet de Loi 70 entre en vigueur le plus rapidement possible afin que les MRC et municipalités aient le pouvoir habilitant pour identifier les secteurs à soustraire de l'exploitation minière.

RÉSOLUTION 2014-05-115

Création d'un onglet « Haute-Côte-Nord » sur le site Web Kijiji – appui au Comité des nouveaux arrivants

CONSIDÉRANT la mise en place d'un Comité des nouveaux arrivants par le CJE de La Haute-Côte-Nord ayant pour but de doter la région d'un réseau d'accueil visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE l'une des premières préoccupations des nouveaux arrivants consiste à se loger;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes diplômés ont souvent comme premier réflexe de consulter le site Web de petites annonces Kijiji et que celui-ci n'offre pas l'onglet « Haute-Côte-Nord »;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des nouveaux arrivants a effectué des démarches auprès de Kijiji pour la création d'un tel onglet mais que celui-ci souhaite tout d'abord recevoir une quantité suffisante de demandes;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le Comité des nouveaux arrivants et demande au Site Web de petites annonces Kijiji de créer un onglet « Haute-Côte-Nord »;

QUE cette résolution soit également transmise à toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2014-05-116

Aménagement d'épis Maltais Savard dans le secteur de la Pointe-à-Boisvert – appui à la municipalité de Longue-Rive

CONSIDÉRANT la résolution n° 2014-05-2087 adoptée par la municipalité de Longue-Rive demandant à la MRC de l'appuyer dans ses démarches afin de protéger la plage de la Pointe-à-Boisvert par l'aménagement d'épis Maltais Savard;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la municipalité de Longue-Rive dans ses démarches visant l'implantation d'épis Maltais Savard dans le secteur de la Pointe-à-Boisvert.

RÉSOLUTION 2014-05-117

Demande d'un projet pilote « Rolodune » dans le secteur de la Plage de la Pointe-à-Boisvert – appui à la municipalité de Longue-Rive

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Longue-Rive est aux prises avec des problèmes d'érosion des berges;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'enrochement sont problématiques et non autorisés;

CONSIDÉRANT QU'aucune solution alternative « durable » n'est proposée à l'enrochement;

CONSIDÉRANT QUE le système « Rolodune » est une solution permanente :

- novatrice, économique et simple;

- intégrée à son environnement;
- accessible en région éloignée et peu peuplée;
- en réponse aux attentes des citoyens riverains;
- créatrice d'emplois régionaux;
- appuyée par des experts en érosion des berges;

CONSIDÉRANT QUE le site de la Plage de la Pointe-à-Boisvert est identifié comme site potentiel propice à un tel essai pour protéger les marais salés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Longue-Rive est intéressée à soumettre le site de la Plage de la Pointe-à-Boisvert pour expérimenter le projet;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la municipalité de Longue-Rive dans ses démarches visant à expérimenter le projet pilote Rolodune, en collaboration avec l'UQAR et le Consultant Laurie Gauthier enr., dans le secteur du site de la Plage de la Pointe-à Boisvert.

Dépôt des états financiers comparatifs au 30 avril 2014

(réf. : 15.1)

Les états financiers comparatifs pour le TNO et la MRC au 30 avril 2014 sont déposés aux membres du Conseil.

RÉSOLUTION 2014-05-118

Approbation des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le directeur général et secrétaire-trésorier (article 961 du Code municipal);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement municipal 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés pour la période du 16 avril 2014 au 20 mai 2014 pour un montant de 375 999,78 \$ pour la MRC (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 375 999,78 \$ pour la MRC effectués du 16 avril 2014 au 20 mai 2014.

RÉSOLUTION 2014-05-119

Inscription au tournoi de golf bénéfice de CHME FM

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte d'inscrire un représentant de la MRC au tournoi de golf organisé par la radio régionale CHME FM 94,9 qui a pour but de venir en aide aux organismes de La Haute-Côte-Nord;

QUE le Conseil accepte de défrayer les coûts liés à cette activité pour le représentant de la MRC.

RÉSOLUTION 2014-05-120

Revue d'histoire de la Côte-Nord – publicité

CONSIDÉRANT QUE la Société historique de la Côte-Nord sollicite l'appui de la MRC par le biais d'une publicité dans la Revue d'histoire de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'organisme est de faire connaître l'histoire de la Côte-Nord et de la rendre accessible à la population;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord accepte d'appuyer la Société historique de la Côte-Nord en achetant une publicité d'un quart (1/4) de page dans la Revue d'histoire de la Côte-Nord pour une somme de 100 \$;

QUE cette somme soit prélevée à même le budget de l'Entente de développement culturel.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 20^e jour du mois de mai 2014.

François Gosselin,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2014-05-121

Fermeture

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 15 h 15.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

François Gosselin
Directeur général et
secrétaire-trésorier